

**Syndicat FORCE OUVRIÈRE des Lycées et Collèges**  
**Département de la Charente**

Maison des Syndicats 10 rue de CHICOUTIMI 16000 ANGOULÊME

Tél : 06 10 59 21 62 ou 05 45 83 36 74

Site web : <http://snfolc16.fr>

Courriel : [snfolc16@gmail.com](mailto:snfolc16@gmail.com)

---

Olivier BRUNAUD  
Secrétaire du syndicat FORCE OUVRIÈRE  
des lycées et collèges de Charente

à

Madame Marie-Christine HÉBRARD  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de Charente

Angoulême, le 30 mai 2019

Objet : Préavis de grève.

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Charente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, je vous informe que le syndicat FORCE OUVRIÈRE des lycées et collèges de Charente dépose un préavis de grève du 10 juin au 5 juillet 2019.

Le syndicat revendique le maintien des classes supprimées dans les collèges et les lycées à la rentrée prochaine et l'ouverture de toutes les classes nécessaires, dans le cadre des revendications exprimées par les personnels concernés, et l'augmentation des moyens correspondants accordés aux établissements. Le syndicat considère que la baisse des moyens accordés aux collèges (20 classes supprimées depuis 2015 avec des effectifs quasi identiques à 2019) et aux lycées participent de la politique devant conduire à l'économie budgétaire de 120 000 postes de fonctionnaires.

Le syndicat rappelle également plusieurs de ses revendications :

- x abandon du projet de loi BLANQUER
- x abandon du projet de loi Fonction Publique
- x abandon du projet de réforme DELEVOYE des retraites et maintien de la retraite par répartition et du Code des pensions civiles et militaires
- x retrait de la réforme BLANQUER des lycées.

Ce préavis couvre les personnels d'enseignement et d'éducation des lycées et collèges du département.

Afin d'éviter que les personnels en arrivent à cesser le travail, le syndicat vous demande de recevoir toutes les délégations de personnels qui en exprimeraient le souhait, et de répondre aux courriers qu'ils vous ont adressés ou qu'il vous adresseraient.

Dans le cadre de ce préavis et de la négociation obligatoire au titre de l'article L2512-2 du Code du Travail, je vous informe que le syndicat est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Charente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Olivier BRUNAUD  
Secrétaire du syndicat FORCE OUVRIÈRE des lycées et collèges de Charente

Ampliation : M. le Ministre de l'Éducation Nationale, M. le Recteur d'Académie de Poitiers, M<sup>me</sup> la Préfète de Charente.